

d'habiliter et de restituer dans le premier état même au for de la conscience. Nous ne voulons pas donner le pouvoir à aucun confesseur d'absoudre un complice d'aucun péché déshonnête contre le sixième précepte, ni donner au complice la liberté de choisir un tel confesseur à l'effet des présentes, comme il a été déclaré déjà dans la Constitution *Sacramentum Pœnitentiæ* de Benoît XIV. Nous ne voulons en rien déroger à la susdite Constitution, ni aux autres Constitutions pontificales concernant l'obligation de dénoncer.

Enfin, ces mêmes Lettres ne pourront et ne devront en aucune manière favoriser ceux qui auront été nommément excommuniés, suspendus, interdits par Nous et par le Siège Apostolique ou par quelque prélat ou juge ecclésiastique, ou auront été déclarés liés par d'autres sentences ou censures, on auront été dénoncés publiquement, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction dans le courant des six mois dont il a été parlé plus haut, ou qu'ils ne se soient accordés dans le même temps avec les parties intéressées, dans les cas où ce serait nécessaire.

En outre, si quelques personnes ayant l'intention de gagner ce Jubilé, et après avoir commencé les œuvres prescrites, sont empêchés par la maladie d'accomplir le nombre de visites déterminé, Nous voulons dans Notre désir de favoriser avec bienveillance leurs pieuses dispositions, réconfortées par la Sainte Communion, qu'elles puissent participer à la dite indulgence et rémission. Quant à ceux qui après avoir obtenu l'absolution de leurs censures ou la commutation de leurs vœux ou les dispenses citées plus haut, s'ils viennent à abandonner le dessein réel et sincère de gagner le Jubilé et d'accomplir pour cela toutes les œuvres nécessaires,—dessein qui était requis, comme il a été dit ailleurs, pour l'obtention des faveurs susdites,—bien que, par cela même, il soit difficile de les croire exempts de péché, néanmoins Nous déclarons et décrétons que ces absolutions, commutations et dispenses, obtenues par eux dans les dites dispositions d'esprit, conservent toute leur valeur.

Nous voulons aussi et nous décrétons que les présen-